

# PLAN D'ACTION APSAM

## Plan d'action espaces clos

Pour les municipalités/villes



Octobre 2010

Rédigé par Éline Guénette



ASSOCIATION PARITAIRE  
POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ  
DU TRAVAIL SECTEUR  
« AFFAIRES MUNICIPALES »

[www.apsam.com](http://www.apsam.com)

## Espaces clos



**Noms des représentants :**

**Employeur :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Travailleurs :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_



### IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS

ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE/ DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
Faire adopter une résolution pour l'implantation du programme de prévention en espace clos.			
<b>1. Désigner, informer et former une ou des personnes responsables du programme.</b> Rencontre avec le conseiller de l'APSAM.	Ressources humaines		
1.1 Déterminer une équipe responsable de l'implantation de ce programme (comité paritaire).	Tous les travailleurs et gestionnaires impliqués (services des travaux publics, traitement des eaux, etc.), y compris des pompiers.		
1.2 Formation espace clos pour les membres du comité paritaire d'implantation de ce programme.			

## Espaces clos



### IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS

ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE / DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
<b>2. Identifier les espaces clos et évaluer les dangers.</b>			
2.1 Parmi les personnes désignées au point 1.1, déterminer les personnes qualifiées qui seront chargées d'identifier, d'évaluer et de contrôler les dangers relatifs aux espaces clos, art. 297 RSST.			
2.2 Identifier les espaces clos types, art. 299 RSST, à partir du document : <i>Identification des espaces clos types</i> de l'APSAM. Faire des listes par établissement ou département. <u>Note</u> : Il est possible d'instaurer un système de codification pour l'ensemble de la ville.			
2.3 Visiter les espaces clos et en répertorier les risques et dangers, ceci pour chaque type d'espace clos en tenant compte des travaux qui peuvent y être effectués. Respecter la procédure d'entrée en espace clos avec les documents fournis lors de la formation et utiliser tous les équipements de sécurité appropriés.			
2.4 Identifier les correctifs à apporter (protection contre les chutes, garde-corps, points d'ancrage, ventilation, etc.).			
2.5 Définir les tâches qui peuvent être effectuées à partir de l'extérieur de l'espace clos.			

## Espaces clos



<p>2.6 Définir les endroits où l'installation d'un pictogramme est justifiée. Faire une liste.</p>			
<p>2.7 Effectuer la planification budgétaire en fonction des priorités des correctifs à apporter. Commencer par les endroits les plus fréquentés et présentant le plus de dangers.</p>			
<p>2.8 Identifier les travailleurs, selon la fonction ou le métier, devant faire l'objet d'une formation relative au travail en espace clos, art. 298, 308 et 309, RSST.</p>	<p>Impliquer le service des ressources humaines pour définir les mécanismes d'intégration sécuritaire des nouveaux travailleurs, art. 298, RSST, <i>Travailleurs habilités</i>.</p>		



### IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS

ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE/ DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
<b>3. Élaborer une procédure d'entrée en espace clos</b> À partir des informations recueillies au point 2.			
3.1 Élaborer la première version de la procédure générale d'entrée en espace clos. Identifier les versions à personnaliser.			
3.2 Personnaliser la fiche d'évaluation des risques et dangers pour chaque type d'espace clos.	Procédure d'entrée en espace clos pour : usine de filtration, d'épuration, TP (réseaux d'aqueduc et d'égouts), etc.		
3.3 Élaborer une procédure d'entrée spécifique à chaque type d'espace clos en identifiant les tâches pour lesquelles chaque procédure s'applique et personnaliser la fiche de contrôle (permis d'entrée) correspondante.	Chambres de vanne, regards d'égouts, stations de pompage, usines de filtration et d'épuration, etc.		
3.4 Élaborer une procédure spécifique pour chaque travail nécessitant des mesures particulières (ex. : vidange de bassin, soudage, oxycoupage, dégel de conduites, etc.) qui sera complémentaire à la procédure d'entrée en espace clos.			



IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS			
ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE/ DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
<b>4. Acquérir et organiser le matériel et les équipements</b>			
4.1 Répertorier les équipements disponibles dans chaque service et établissement.  Faire des listes (détecteur de gaz, potence, trépied, garde-corps, dispositif 3 fonctions (1- antichute, 2- ligne de vie, 3- récupération), harnais, protection respiratoire, mesures d'hygiène, etc.).	Comité paritaire		
4.2 Définir les équipements manquants pour chaque service et établissement.  Définir les modalités d'achat.	Comité paritaire		
4.3 Organiser la répartition des équipements de sécurité.	Comité paritaire		
4.4 Déterminer les personnes responsables du suivi de l'entretien préventif et de la réparation des équipements. Leur donner la formation des fournisseurs de ces équipements.			
4.5 Élaborer les registres pour consigner les informations (alarmes des détecteurs, certifications, calibrations et réparations de tous les équipements de sécurité, etc.) selon les recommandations des fabricants.			





IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS			
ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE/ DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
<b>5. Former et informer les personnes concernées.</b>	Impliquer le service des ressources humaines pour définir les mécanismes d'intégration sécuritaire des nouveaux travailleurs, art. 298, RSST, <i>Travailleurs habilités</i> .		
5.1 Former les travailleurs identifiés au point 2.8.	Tenir la liste à jour.		
5.2 Offrir les formations complémentaires aux espaces clos, telles que le SIMDUT - SGH, le cadenassage, la signalisation, les rôles et responsabilités SST des gestionnaires, la formation des fournisseurs des équipements, etc.  Il en est de même pour les procédures de travail et pour les tâches qui peuvent être effectuées à partir de l'extérieur de l'espace clos.	En déterminer la fréquence.		





### IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS

ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE/ DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
<b>6. Définir les services offerts par le Service de sécurité incendie.</b>			
6.1 Offrir aux pompiers une formation sur la <i>Sensibilisation aux risques des interventions de sauvetage technique et d'assistance à une équipe de sauvetage spécialisée</i> reconnue par l'ÉNPQ.			
6.2 Répertorier les espaces clos municipaux ainsi que les types d'espace clos sur le territoire desservi.	Dresser, avec les personnes qualifiées des entreprises, un plan d'intervention comportant des stratégies et des tactiques sécuritaires d'intervention.		
6.3 Définir les limites de capacité d'intervention du SSI et définir l'équipe technique spécialisée qui pourra assurer le sauvetage interne en espace clos.	Informar les compagnies, fermes et industries de leurs responsabilités en rapport avec le sauvetage en espace clos.		
6.4 Offrir les formations complémentaires selon les besoins. Identification des espaces clos et des risques inhérents, fonctionnement des équipements pour le sauvetage externe des fournisseurs, Directives du SSI, etc.			
6.5 Élaborer et éprouver les procédures de sauvetage externe.			
6.6 Établir les protocoles d'intervention et organiser les moyens de communication avec le 911.			

## Espaces clos



### IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS

ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE/ DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
7. <b>Établir les procédures de sauvetage</b> : Autosauvetage, sauvetage externe et sauvetage interne.			
7.1 Définir les modalités du sauvetage technique en espace clos en fonction des limites de votre capacité d'intervention.			
7.2 Choisir les formations appropriées.			
7.3 Répertorier les équipements disponibles dans chaque service et établissement.			
7.4 Définir les équipements manquants pour chaque secteur et établissement (appareils d'alarmes et de communications, protection respiratoire appropriée, vêtements appropriés, équipement de récupération, etc.). Définir les modalités d'achat.			
7.5 Organiser la répartition des équipements de sécurité.			
7.6 Définir les types d'espaces clos couverts par ce service de sauvetage.			
7.7 Élaborer et éprouver les procédures de sauvetage pour chaque type d'espace clos. Art. 309, RSST			
7.8 Établir les protocoles d'intervention et organiser les moyens de communication avec les sauveteurs.			



### IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'INTERVENTION EN ESPACE CLOS

ÉTAPES DE RÉALISATION	RESPONSABLE/ DESCRIPTION	ÉCHÉANCIER	SUIVI
<b>8. Assurer le suivi et la mise à jour.</b>			
8.1 Intégrer le programme d'intervention en espace clos de la ville dans les devis (s'assurer du suivi auprès des sous-traitants).			
8.2 Élaborer un programme d'inspection et de révision.			
8.3 Effectuer une mise à jour des formations espace clos et autres formations complémentaires, telles que le SIMDUT - SGH, le cadenassage, la signalisation, rôle et responsabilité SST des gestionnaires, etc.			
8.4 Prévoir une rencontre de suivi avec le comité paritaire pour s'assurer de la mise en place et la mise à jour des fiches et des procédures d'entrée, de travail et de sauvetage en espace clos.			